

Burundi : un recensement ethnique des fonctionnaires civils inquiète

RFI, 11-11-2016 Au Burundi, le Sénat a demandé au gouvernement d'organiser un recensement général de ceux qui travaillent de loin ou de près pour l'Etat, soit plus de 100 000 personnes, basé sur leur ethnie et leur région de provenance. Mais ce recensement, organisé dans la plus grande discrétion, suscite la polémique, notamment sur les réseaux sociaux. Il y a quelques années, le gouvernement avait dû renoncer à en organiser un, du moins officiellement, devant le levée de bouclier des syndicats et de la société civile. Aujourd'hui, la crise qui traverse le Burundi est passée par là, plus personne n'a pour le moment osé s'exprimer à l'intérieur du pays.

Ce recensement inquiète par son ampleur et le caractère secret qui a entouré son organisation. Il vise, selon la correspondance du ministre de la Fonction publique, tous les travailleurs qui émargent au budget de l'Etat, le plus gros employeur du Burundi loin devant un secteur privé encore embryonnaire. Et les directeurs et autres chefs de service ont un mois jour pour jour pour remettre leurs listes au ministre, qui va se charger de les envoyer au Sénat. La Constitution du Burundi issue de l'accord de paix d'Arusha, prévoit notamment des équilibres ethniques au sein de l'armée et de la police, paritaires entre Hutus et Tutsis, ou du Parlement burundais, composé de 60% de membres issus de l'ethnie majoritaire et de 40% de l'ethnie tutsi. Le gouvernement veut rassurer Le premier vice-président burundais Gaston Sindimwo se veut rassurant. « Le Sénat joue bien le rôle car il veut simplement vérifier si les équilibres prévus par la Constitution sont respectés, comme le prévoit la loi », dit-il, en dénonçant une opposition qui tente d'instrumentaliser une opération qu'il qualifie de banale. Des syndicalistes contactés par RFI dénoncent l'opacité et la précipitation qui entoure selon eux ce recensement. Mais ils pointent surtout le fait qu'il vise également de petits fonctionnaires ou de simples employés de sociétés publiques, qui ne sont pas soumis aux quotas prévus par la Constitution. Gaston Sindimwo explique qu'il s'agit d'une question de justice sociale. Et d'ajouter que ce recensement leur permettra notamment de restaurer les équilibres prévus par la Constitution où ils ont été rompus, en donnant l'exemple de l'armée et de la police, où il y aurait un léger déséquilibre.